

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE D'EAUBONNE**

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE – ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU MERCREDI 7 FÉVRIER 2024

DÉLIBÉRATION N°2024/005

(en application des dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de convocation	Nombre de conseillers	À l'ouverture	A partir de la délibération n° 2024/003
	En exercice :	35	35
01/02/2024	Présents	31	32
	Représentés :	4	3
	Votants :	35	35

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE SEPT FÉVRIER, A VINGT HEURES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 1^{er} février 2024, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Marie José BEAULANDE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean ; Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MÉNARD Lionel, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, M. MICHELET Cyril, Mme BOUSSUARD-LE CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, M. ARMAND François, Mme MARMECHE Christiane, M. LIMOUZIN Vincent, M. DUPLAA Jean-Marie, Mme ARONSSOHN Isabelle, Mme BOY Delphine, M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENEY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. PESSOA Carlos, M. RODSPHON Inthone, Mme ESTRADE Claude, Mme DRAGIN Catherine, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ jusqu'à la délibération n° 2024/003 :

M. LE FUR Corentin ayant donné pouvoir à Mme ESTRADE Claude,

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. MORISSE Tom ayant donné pouvoir à Mme MATTEI Christine,
M. NOIRÉ Dominique ayant donné pouvoir à M. AUBIN Jean,
M. BERTHAULT Grégory ayant donné pouvoir à Mme DRAGIN Catherine.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUFOUR Quentin.

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20240207-DEL2024-005-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024



CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024/005

Demande de subvention à la *Région Ile-de-France* au titre du *Dispositif de soutien régional à la sécurité routière* pour l'aménagement d'un plateau surélevé situé sur le carrefour du Boulevard de la République et de la Rue Jean Moulin

Rapporteur : Monsieur Bernard LE DÛS, Adjoint à la Maire délégué aux Travaux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1111-10 et L. 2331-6 4° ;

VU la délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France n° CR 2022-021 du 19 mai 2022 adoptant le dispositif relatif au *soutien régional relatif à la sécurité routière* ;

CONSIDÉRANT que la réduction de la vitesse des véhicules terrestres à moteur aux abords des établissements scolaires communaux représente un réel enjeu en matière de sécurité ;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Eaubonne souhaite de ce fait procéder à la réalisation d'un plateau surélevé au niveau du carrefour du boulevard de la République et de la rue Jean Moulin, afin de limiter la vitesse aux environs immédiats du groupe scolaire *Paul Bert* et du collège *Jules Ferry* ;

CONSIDÉRANT que ces travaux d'aménagements vont permettre d'optimiser la sécurisation des écoliers aux abords des deux établissements précités, lesquels étant situés le long d'une voie particulièrement fréquentée par des véhicules ;

CONSIDÉRANT que la réalisation d'une telle surélévation de la chaussée est notamment destinée à garantir et imposer le respect de la vitesse réglementaire en apportant une lisibilité particulière de l'espace, afin d'encourager les usagers à adopter une vitesse appropriée ;

CONSIDÉRANT que ces aménagements contribueront également à assurer un équilibre entre tous les modes de déplacement en améliorant les conditions de sécurité et de commodité des usagers vulnérables, particulièrement les piétons ;

CONSIDÉRANT que le montant prévisionnel global de cette opération est estimé à 97 233,66 € HT, soit 116 680,39 € TTC ;

CONSIDÉRANT que le Conseil Régional d'Ile-de-France prévoit, via le *dispositif de soutien régional à la sécurité routière*, la possibilité pour les collectivités situées sur son territoire de bénéficier d'un subventionnement pour ce type d'opération, précisément au titre de l'article 3 du dispositif précité intitulé «*Développement des actions visant à renforcer la sécurité des usagers les plus vulnérables et à limiter les comportements à risque*» ; lequel visant notamment à subventionner la réalisation de travaux d'aménagement et d'équipements ayant pour objectif de renforcer la sécurité des usagers les plus vulnérables aux abords immédiats des établissements recevant du public (ERP) ;

CONSIDÉRANT que le taux de subventionnement maximum du dispositif précité est de 30%, sans plafonnement des dépenses éligibles ;

CONSIDÉRANT que l'opération portant sur la réalisation d'un plateau surélevé situé sur le carrefour du boulevard de la République et de la rue Jean Moulin est éligible à un subventionnement au titre du dispositif précité ; celle-ci visant notamment à assurer un équilibre entre tous les modes de déplacement en améliorant les conditions de sécurité et de commodité des usagers vulnérables, particulièrement les piétons et ce dans les environs immédiats du groupe scolaire *Paul Bert* et du collège *Jules Ferry* ;

CONSIDÉRANT que la commune d'Eaubonne, en tant que collectivité située sur le territoire de la région Ile-de-France, souhaite donc ainsi déposer une demande de subvention afin de pouvoir prétendre à un financement régional au titre du dispositif susmentionné ;

Après avis des Commissions n°4 Développement Urbain, Gestion patrimoniale, Espace Public, Développement Durable et Transports et n°1 Finances locales, Ressources Humaines, Économie locale, Commerce, Démocratie locale et Administration Générale du jeudi 25 janvier 2024 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité (35 voix pour) des suffrages exprimés,

35 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

- 👉 **ARTICLE 1 : AUTORISE** Madame la Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Ile-de-France au titre du *dispositif de soutien régional à la sécurité routière*, pour l'opération portant sur l'aménagement d'un plateau surélevé qui sera situé aux environs immédiats du groupe scolaire *Paul Bert* et du collège *Jules Ferry*, au niveau du carrefour du Boulevard de la République et de la Rue Jean Moulin, pour un coût total prévisionnel estimé à 97 233,66 € HT, soit 116 680,39 € TTC ;
- 👉 **ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame la Maire à prendre et signer tous les actes relatifs à la présente demande de subvention ;
- 👉 **ARTICLE 3 : DIT** que la commune s'engage à financer la part non subventionnée du projet ; en respectant un minimum de 20 % de financement sur fonds propres ;
- 👉 **ARTICLE 4 : PRÉCISE** que les dépenses et recettes relatives à la présente opération seront inscrites au budget communal 2024.

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le :	
Publiée le :	
Exécutaire le :	
Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication	
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise	
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).	
☐ Valérie POULIQUEN	☐ Arnaud AGNONA
Cheffe Secrétariat Général	Directeur DAGAJ
☐ Karima BENTOUT	☐ Lylian SÉNÉCHAL
DGA Ressources	Directeur Général des Services

La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis,



Marie-José BEAULANDE

